

# **FO DGFIP SAVOIE**

## **CTPL DU 07 DECEMBRE 2010**

### I Modification des règlements intérieurs :

Pour la TPH et Lanslebourg comme il s'agissait d'une réduction des horaires d'ouverture au public, **Force Ouvrière s'est abstenue comme les agents de ces postes étaient favorables à cette réduction. Voilà un des effets néfastes de la mise en œuvre de la RGPP au sein de notre ex direction locale(DGP locale).**

Concernant Aime, comme ça n'avait pas d'influence sur la réduction des horaires d'ouverture au public **Force Ouvrière a voté Pour.**

### II Nouvelles règles de la vie quotidienne pour les PNC :

Etant donné la mise en place de la Direction Locale Unique(DLU) il était nécessaire d'harmoniser les nouvelles règles de la vie quotidienne. De plus la DGFIP a exigé de façon urgente et précipitée cette harmonisation. C'est ainsi que tous les PNC devaient avoir répondu choisi et voté entre 2 formules de cycles horaires et parmi 4 modules horaire individuel avant le 6 décembre, or ce CTPL se tenait le 07 décembre 2010.

Lors de ce CTPL la direction locale a demandé aux organisations syndicales de voter pour ces formules et modules, celles-ci ont refusé de voter car le vote s'était déjà déroulé dans les PNC et services de la TG.

**La mise en application de celles-ci aura lieu au 01 janvier 2011.**

### III Document Usage Unique d'Evaluation des Risques Professionnels( DUERP) :

Au cours de cette année a eu lieu un recensement et une cotation des risques professionnels dans les PNC et poste centralisateur, lors de visites dans ces structures.

Des solutions ont été préconisées et programmées pour résoudre les problèmes rencontrés et recensés. Pour plus d'information vous pouvez nous contacter.

En cas de graves problèmes rencontrés urgence, il est nécessaire de saisir l'ACMO par l'intermédiaire de votre chef de poste ou service. Si le problème est moins urgent ne pas hésiter à mentionner le ou les problèmes rencontrés sur le Registre Hygiène et Sécurité présent dans chaque poste. Une fois par an ces registres sont centralisés et une synthèse en est effectuée pour le CHS(Comité Hygiène et Sécurité).

#### IV Impact de la création du CSP (Centre de Services Partagés) et SFACT( Services Dépenses en mode facturier) :

Ce sont des services des directions régionales des finances Publiques(DRFIP).

C'est ainsi qu'en Savoie le Service Budget Logistique, celui-ci notifiera au CSP les Bons de Commandes, SFACT traduira ceux-ci dans l'application Chorus, SFACT exécutera la Dépense (Contrôle de Caissier et de Payeur).

#### **Questions Diverses :**

##### 1) Evocation des emplois « clandestins » Ordonnateurs :

C'est surtout sur les fonctions auxquelles ils sont assignés et l'utilisation d'applications de données confidentielles (Adonis- Ficoba) que se pose le problème, bien que ces emplois faussent l'ORE(Outil de Répartition des Emplois).La direction locale s'est engagée à le vérifier sur les applications informatiques sensibles.

##### 2) Maintien de l'emploi d'agent enquêteur :

Il semblerait que l'ancienne direction locale n'est pas effectué l'audit auquel il s'était engagé lors du CTPL Budget de janvier 2010. La direction locale actuelle a indiqué qu'une réflexion était en cours concernant ce maintien.

En effet avec le a généralisation d' Adonis, Ficoba dans tous les postes SPL et mixtes et l'utilisation de la procédure d'OTD (Opposition à Tiers Détenteur) le Trésorier n'a plus besoin de se faire représenter auprès du juge du Tribunal d'Instance puisque la procédure d'OTD ne se déroule pas devant le juge mais directement entre les mains du créancier. contrairement à l'ancienne procédure de Saisie sur Rémunération..

#### Vos représentants en CTPL :

A. LAGRANGE  
TP OPAC SAVOIE

JJ PEYRONNEL  
TP OPAC SAVOIE

Site Web Départemental :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/073/>